



ET SI ON REPARLAIT DE HANDISCOL ?

Qu'est-ce que Handiscol ?

L'appellation « Handiscol » permet d'identifier l'ensemble des mesures ou dispositifs (plan de scolarisation, cellule d'écoute, guides, groupes départementaux) mis en place depuis 1999 pour favoriser la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en milieu ordinaire.

La circulaire du 19 novembre 1999 institue dans chaque département un groupe de coordination Handiscol...

Quelles sont ses missions ?

- 1) **Coordonner** et **faciliter** les actions des différents partenaires
- 2) **Contribuer à améliorer le pilotage départemental** d'une politique **concertée** de scolarisation

Dans cette perspective, le groupe recense les besoins éducatifs spécifiques sur le territoire départemental ; il assure un suivi des enfants pris en charge par le secteur sanitaire et médico-social. Et surtout, il facilite l'existence de centres de ressources pour les parents et professionnels.

N'est-ce pas ce que les professionnels ne cessent de demander ? A l'heure où nous ne pouvons que constater les carences dans l'application de la loi de 2005 et où le rôle de l'état n'est pas suffisamment réaffirmé dans le pilotage ? ...

Quelle est sa composition ?

Le groupe Handiscol est co-présidé par l'Inspectrice d'Académie et le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales. Il réunit des représentants de ces deux services, des représentants des collectivités locales, des associations de parents d'enfants handicapés, des fédérations de parents d'élèves et des personnels des établissements scolaires et médico-éducatifs ou sociaux...

Dans certains départements, ces groupes fonctionnent et viennent épauler judicieusement la mise en place et les actions des MDPH

Rappel : le SE-UNSA demande au niveau national et, l'a fait au niveau départemental en audience à l'Inspection Académique, la réactivation du groupe Handiscol

Quel est son fonctionnement ?

Le groupe Handiscol se réunit au moins 3 fois par an et présente un **rapport sur l'état de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés** dans le département avec données statistiques et recommandations...

N'aurait-il donc aucune utilité ???

ASH - DE L'AIDE ...

- La cellule nationale d'écoute Handiscol mise en place en 1999 à l'INS HEA de Suresnes vient d'être fermée...
- Un numéro Azur « Aide-Handicap-Ecole » est mis en place par le Ministère de l'Education Nationale (pour une durée de 2 mois...) à destination des familles...En composant le 08 10 55 55 00 elles obtiendront des réponses rapides, des aides concrètes et une aide dans les dossiers concernés...
- Les guides pédagogiques destinés aux enseignants ont été mis à jour :
 - pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle,
 - pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience auditive,
 - pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience motrice,
 ainsi qu'un guide pour les familles (scolarisation des enfants handicapés).
Ils sont disponibles sur le site de l'INS HEA de Suresnes : <http://www.inshea.fr> dans la rubrique « Aide-Handicap-Ecole »
- Il existe aussi, consultable sur le site du Ministère de l'Education Nationale, un guide des technologies au service de l'intégration des élèves porteurs de handicap...

A QUAND UNE NOUVELLE REUNION ?

A plusieurs reprises, le SE-UNSA 07 a demandé que le groupe Handiscol soit à nouveau réuni. Nos demandes sont à ce jour restées sans réponse précise, même si l'Inspectrice d'académie a annoncé lors du dernier CTP qu'une réunion serait organisée au cours du trimestre.

La Maison du Handicap n'a pas encore trouvé sa place dans notre département. Elle est dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes des élèves, des personnels...

Nous renouvellerons notre demande lors d'une prochaine audience auprès de l'Inspectrice d'Académie et à l'occasion du prochain CTP.

